



Numéro de l'acte	2015-168-STMP
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	1.1.1.1.

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2015

QUESTION N°2015-168

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE : Aménagement d'une micro-crèche et d'un Pôle Ressources Handicap dans l'enceinte de l'école Jules Lesieux – Adoption du projet, lancement d'une consultation pour réalisation des travaux et autorisation de signature des marchés par Madame le Maire – Appel à financement CAF

RAPPORTEUR : Madame Karine BONVOISIN

L'Association Familles rurales et l'Association des paralysés de France ont interpellé la municipalité courant 2014 sur un projet qui leur tenait à coeur : l'ouverture sur la Commune d'Arques d'une micro-crèche accueillant des enfants en situation de handicap.

La Ville d'Arques souhaitant d'une part compléter son offre d'accueil en matière de petite enfance et de mode de garderie et d'autre part, apporter une cohérence, avec l'implantation future de l'IME, sur le site de l'ancien collège, a répondu favorablement à cette sollicitation.

Les locaux rendus disponibles dans l'enceinte de l'école Jules Lesieux rue des Cévennes conviendraient à cette activité après des travaux d'aménagement : Réaménagement intérieur, rénovation extérieure des bâtiments et aménagement des abords, aménagement de nouveaux sanitaires pour l'école primaire Jules Lesieux.

La mission de maîtrise d'œuvre de ces travaux a été confiée après consultation au cabinet IODA Architectes à CALAIS qui a estimé ces travaux à 583 631,72 € TTC.

La CAF, partenaire privilégié, peut financer les travaux d'investissement ainsi que l'équipement mobilier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à la majorité (neuf abstentions), décide :

- De confirmer son intérêt pour ce projet d'installation d'une micro-crèche et d'un Pôle Ressources Handicap dans l'enceinte de l'école Jules Lesieux rue des Cévennes,
- D'autoriser Madame le Maire à lancer une consultation en procédure d'appel d'offres ouvert en vue de la réalisation des travaux d'aménagement, de signer les marchés avec les différents attributaires

désignés par la Commission d'Appel d'Offres et tout document s'y rapportant,

- D'inscrire ces travaux comme ouvrage conformément à l'article 27 du Code des Marchés Publics pour un montant estimé de 583 631,72 € TTC,
- De solliciter les services de la CAF au titre des subventions nationales et fonds propres, pour le financement des travaux et de l'achat des équipements mobiliers.

Cette nouvelle structure ne pouvant être réalisée que sous réserve de l'obtention des subventions.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 16 Décembre 2015

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT